

## ENTRÉE EN VIGUEUR

**AVIS EST DONNÉ QUE** lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 5 février 2019, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement d'emprunt suivant :

### RÈGLEMENT NUMÉRO RCA18-E166

Règlement autorisant un emprunt de 2 889 000 \$ pour le programme de la mise en valeur du Vieux-Pointe-aux-Trembles, du programme de réfection routière et du programme de réaménagement de rues

**PRENEZ AVIS** que ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le **27 mai 2019**.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement dans les bureaux Accès Montréal, soit à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est à Pointe-aux-Trembles et au 8910, boulevard Maurice-Duplessis à Rivière-des-Prairies, aux heures régulières d'ouverture, soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, le 4 juin 2019

Le secrétaire d'arrondissement  
Charles-Hervé AKA, LL.M, OMA

*Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : [ville.montreal.qc.ca/rdp-pat](http://ville.montreal.qc.ca/rdp-pat)*